

LETTRE DE MISSION VICE-PRÉSIDENTE POLITIQUE HANDICAP

■ **DOMAINE : Responsabilité Sociale de l'Université**

■ **MISSIONS RÉCURRENTES :**

La vice-présidence Politique Handicap, rattachée au domaine RSU, a pour mission principale de piloter la mise en œuvre et d'assurer la cohérence des politiques de soutien, d'insertion et d'accompagnement en matière de handicap et de vulnérabilités de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC). Elle est également responsable de l'évaluation continue de ces politiques.

Dans le cadre de la Politique Handicap, la vice-présidence veille au pilotage et à l'évaluation des actions en faveur des étudiants et personnels en situation de handicap, à l'effectivité des accompagnements, contribue à la formation des référents handicap et développe des synergies entre recherche, formation et pratiques d'insertion et de maintien dans les parcours d'études ou d'emploi.

La vice-présidence relaie au sein de l'université les informations sur la politique handicap et les vulnérabilités et apporte son expertise aux acteurs internes.

La vice-présidence est également force de proposition pour des projets de partenariat et de valorisation autour du handicap et des vulnérabilités, incluant des initiatives de communication, sensibilisation, information, ainsi que des projets de recherche et de formation.

■ **ACTIONS PRIORITAIRES :**

- **Veiller au déploiement du schéma directeur du handicap** : pour une mise en œuvre efficace et cohérente incluant des plans d'action spécifiques et des objectifs mesurables.
- **Accompagner politiquement la réflexion sur les actions en matière de handicap et de vulnérabilités** : soutenir les initiatives et assurer l'alignement des projets avec les objectifs stratégiques de l'université.
- **Participer, en lien étroit avec la direction des partenariats de l'UPEC, au développement des partenariats avec des acteurs externes engagés dans le handicap et les vulnérabilités** : renforcement des partenariats avec les entreprises et organismes publics et de projets communs avec les associations et acteurs du secteur.
- Déployer des actions de sensibilisation.
- **Suivre la convention liant l'UPEC et le FIPHFP.**

En reliant Politique handicap et vulnérabilités, l'UPEC se dote d'une vision globale et cohérente et s'engage dans la reconnaissance des droits spécifiques liés au handicap et la prise en compte des situations de vulnérabilité dans toutes leurs dimensions. Cette articulation renforce la qualité de vie au travail et dans les études, favorise l'égalité des chances et positionne l'UPEC comme un établissement engagé dans l'innovation sociale et la responsabilité institutionnelle.

Pour l'ensemble de ces missions, la vice-présidence politique handicap collabore étroitement avec les autres vice-présidences concernées et s'appuie notamment sur la direction des ressources humaines, le service de santé universitaire, le service vie des personnels, la direction de la transformation et la direction des partenariats de l'UPEC.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie numérique de l'établissement.

■ **CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :**

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.